

Règlement conquête de l'Everest

- L'objectif est de parcourir le plus de longueurs possibles pour atteindre ou dépasser la hauteur de l'Everest (8848m)
- Il y a un défi individuel, par famille et par club
- Les voies sont numérotées sur le mur de 1 à 20
- L'escalade se fait exclusivement en moulinette sauf pour les voies dans le devers
- Hauteur des voies 1 à 13 : 10m
- Hauteur des voies 14 à 20 : 15m
- Chaque voie est validée en touchant la dernière prise
- Toutes les prises sont autorisées
- Chaque voie peut être parcourue au maximum en deux séries chacune de 5 longueurs de suite max, ces deux séries étant séparées par l'escalade d'une ou plusieurs autres voies
- Les bulletins une fois remplis par le n° des voies parcourues et le nombre de longueurs effectuées sont transmis au responsable pour enregistrement